Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212901227-20260323-2026032004-DE

MAIRIE DE LAZ
CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an Deux Mille Vingt-six.
En exercice : **15**
Présents : 15
Votants : 15

Délibération n°2026032004

le 20 mars,
le Conseil Municipal de la Commune de **LAZ**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 20 heures,
A la salle Bellevue, sous la présidence de Mme Annick BARRE, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 16/03/2026.
Etaient présents : Mme BARRE Annick, M. BRIAND Erwan, Mme GALLAIS Magali, M. LEVENEZ Nicolas, Mme LAZ Laura, M. THOMAS Yannig, Mme SALAUN Corinne, M. PETILLON JACQUES, Mme LE SANN Camille, M. LE DU Stéphane, Mme PLOE Marine, M. HUGUENIN Alban, Mme MENOT Fanny, Mme MAHE Françoise, M. ALLAIN Mikaël, M. HUGUENIN Hervé,
Secrétaire de séance : LAZ Laura
Etaient également présents : Evennou Valérie, Secrétaire générale de Mairie.

Objet : Détermination du nombre de Conseillers délégués :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-18 du CGCT, dispose que le maire peut déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à des conseillers.

Monsieur BRIAND Propose au Conseil la création de 4 postes de Conseillers délégués dont les délégations seront attribuées ultérieurement.

Le Maire fait procéder au vote pour la désignation chaque délégué. Le Conseil après délibération décide :

- Attribution de délégation à Madame SALAUN Corinne : 12 voix pour, 1 voix contre, deux abstentions.
- Attribution de délégation à Madame LAZ Laura : 12 voix pour, 3 abstentions
- Attribution de délégation à Monsieur Pettillon Jacques : 12 voix pour, 3 abstentions
- Attribution de délégation à Monsieur THOMAS Yannig : 12 Voix pour, 3 abstentions.

Le Conseil Municipal, Sur proposition du Maire, Après en avoir Voté.

- **Décide la création de 4 postes de Conseillers délégués**

Pour extrait certifié conforme à Laz le 20/03/2026
Le Maire,
BRIAND Erwan

MAIRIE DE LAZ 29520

Le Maire certifie le caractère exécutoire
De la présente délibération compte tenu
De son affichage en mairie le
Et sa réception en préfecture le

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212901227-20260323-2026032004-DE

Mr le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.
De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.